

Réforme de la formation initiale des enseignants

Enjeu et opportunité pour l'Enseignement catholique

SGEC/YD/2021/055
12/02/2021

La réforme de la formation initiale instituant le recul des concours en 2^e année de master (M2) au lieu du M1 aujourd'hui et une plus grande professionnalisation des concours, change en profondeur l'organisation des parcours de formation et de recrutement de nos futurs enseignants.

Dépassant les commentaires et les critiques qui peuvent être faits sur cette nouvelle réforme, **l'Enseignement catholique a décidé de s'en saisir en considérant qu'elle constitue une opportunité pour offrir une formation de qualité à nos futurs enseignants et leur donner le maximum de chances de réussir les concours. Elle est donc un enjeu majeur pour le recrutement de nos futurs enseignants.**

C'est la raison pour laquelle l'application de la réforme de la formation initiale dans l'Enseignement catholique repose sur deux orientations :

- Proposer un parcours de formation original, permettant une meilleure répartition des différentes étapes ;
- Elargir notre offre de formation à destination des étudiants se préparant au professorat dans le second degré, afin d'augmenter significativement le nombre des futurs enseignants des établissements catholiques d'enseignement formés dans nos masters MEEF.

1. LE PARCOURS DE FORMATION

Le déplacement des concours qui se dérouleront désormais durant le quatrième semestre de master oblige à repenser le cadencement général du parcours de formation, afin d'éviter une saturation de l'emploi du temps des étudiants pendant ce semestre et de leur permettre de se préparer aux concours dans les meilleures conditions.

Le parcours de formation du master MEEF, conçu comme un parcours en alternance, sera donc organisé autour des deux éléments structurants suivants :

1) Le stage en responsabilité des étudiants alternants est scindé en deux.

- Un premier stage de 4 semaines durant le deuxième semestre du master ;
- Un second stage de 8 semaines se déroulant durant le 3ème semestre du master.

2) Le mémoire de master est soutenu à la fin du 3^e semestre du master MEEF.

Ainsi le 4^e semestre du master pourra être essentiellement consacré à la préparation intensive aux concours.

Ce choix oblige à considérer que le potentiel d'enseignement apporté par les étudiants alternants ne peut pas être intégré dans la DGH des établissements. Cette décision courageuse de l'Enseignement catholique oblige à financer les supports de stage par un retrait d'emplois supplémentaire à la rentrée 2021, mais permet d'offrir à nos futurs enseignants un meilleur séquençage de leur formation, gage, nous l'espérons, d'une meilleure réussite aux concours.

Ces stages ont vocation à devenir le pivot central du parcours de formation et de notre démarche d'accueil des futurs enseignants.

En effet, contrairement à ce qu'il se passe aujourd'hui, lorsque les étudiants effectueront leurs stages en responsabilité, ils ne seront pas encore inscrits à un concours de recrutement. Plus la qualité de l'accueil qui leur sera fait sera élevée, plus nous leur donnerons l'envie de nous rejoindre définitivement. Cette responsabilité de l'accueil est la vôtre. Nous comptons sur vous.

L'établissement qui se portera volontaire pour accueillir un étudiant en stage en responsabilité bénéficiera du temps de travail qu'apportera ce stagiaire.

Le stage de l'alternant est un stage en responsabilité et doit constituer une véritable expérience d'enseignement en classe. Pendant ce temps, le ou les enseignants de ces classes seront libérés d'enseignement. L'établissement bénéficiera donc d'un apport non négligeable (un tiers d'obligation réglementaire de service) au service de différents projets, devant élèves :

- Accompagnement, soutien individualisé des élèves,
- Dédoublage de classes (notamment en GS, CP, CE1),
- Augmentation temporaire des décharges des chefs d'établissement du premier degré
- Aide au départ en formation,
- ...

Ainsi l'accueil d'un stagiaire constituera aussi, pour l'établissement volontaire, un apport de moyens.

Les procédures permettant de faire correspondre les offres de stage et les candidatures des étudiants seront organisées dans chaque académie par une commission académique composée du responsable du SAAR, des directeurs d'ISFEC, des représentants des organisations professionnelles des chefs d'établissement et des représentants des directions diocésaines.

2. ELARGIR L'OFFRE DE FORMATION POUR LES FUTURS PROFESSEURS DU SECOND DEGRE

Les masters MEEF de l'Enseignement catholique accueillent très majoritairement aujourd'hui des étudiants se préparant au professorat dans le premier degré.

Cette situation est principalement due au fait que l'offre de formation est trop faible et ne couvre pas assez de disciplines.

L'Enseignement catholique considère qu'il est de la plus haute importance d'augmenter significativement, tant en quantité qu'en qualité, le nombre d'étudiants se préparant au professorat du second degré inscrits dans les masters MEEF de l'Enseignement catholique.

Le volume global de formation d'un étudiant d'un master MEEF de l'Enseignement catholique, sera divisé en deux grandes parties :

- Le tronc commun (environ 500 heures) correspondant à la formation générale au métier d'enseignant,
- La formation disciplinaire (environ 300 heures) regroupant la formation didactique et la préparation disciplinaire aux concours.

La formation sera organisée selon le principe suivant :

- La formation au tronc commun ainsi que la responsabilité globale de la formation seront assurées par l'ISFEC d'inscription de l'étudiant.
- La formation disciplinaire sera assurée par un ISFEC choisi dans le cadre d'une carte nationale des formations. Cette formation pourra être suivie à distance.

Ainsi, au lieu de proposer, aujourd'hui, la formation initiale, dans certains lieux, pour 7 disciplines, une première estimation permet d'envisager que l'Enseignement catholique sera en mesure d'accueillir les étudiants se préparant aux concours de recrutement du second degré dans une vingtaine de disciplines sur l'ensemble du territoire national.

3. UNE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Pour accompagner la mise en place de cette réforme, l'Enseignement catholique lance une nouvelle campagne de recrutement « **Je deviens enseignant** »

Il s'agit de présenter ce que nous proposons aux futurs enseignants, de leur donner envie de nous rejoindre.

Pour informer l'ensemble des établissements et pour mobiliser l'ensemble des communautés éducatives sur cet enjeu essentiel du recrutement de nos futurs enseignants, chaque établissement reçoit un kit de communication.

Nous comptons sur vous pour donner à cette campagne toute son ampleur :

- **Appelez les affiches partout où cela est possible : dans votre établissement, dans les églises de votre secteur, dans tous les lieux qui l'accepteront.**
- **Mettez les flyers à disposition du plus grand nombre.**
- **N'hésitez pas à commander, gratuitement, d'autres kits si vous en avez besoin sur jedeviensenseignant.fr**

L'Enseignement catholique a besoin d'enseignants.

**Dans les 10 années à venir, nous devons recruter près de
40 000 nouveaux enseignants.**

C'est la responsabilité de chacun d'apporter sa contribution à ce défi.

Nous comptons sur vous.

D'avance merci.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique